



**WIKIMEDIA**

FRANCE

## Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 10 juillet 2022

Lieu : en présentiel au Domaine des Roches à Dieppe, et en ligne sur le Big Blue Button.

Horaires : le 10 juillet 2022 de 9 h 47 à 15 h 28.

Convocation transmise par mail le 30 juin 2022 avec l'ordre du jour suivant :

9h30-9h45 : [Décisions] Approbation des notes de frais CA

9h45-10h00 : [Décisions] Approbation des PV du CA

10h00-10h20 : [Décision] Adhésion à Wikimedia Europe

10h20-10h35 : [Décision] Validation de la procédure de recrutement chargé de bénévolat

10h50-11h20 : [Décision] Organisation de l'Assemblée générale 2022. Invité : Michael Barbereau

11h20-11h35 : [Information] Procédure de consultation pour vidéo Youtube

11h35-12h05 : [Information] Lingua Libre.

12h05-12h20 : [Information] Questions diverses

12h20-12h30 : [Information] Feedback des spectateurices du CA

14h15-15h : [Information][Confidentiel] Point RH

Présences :

- Capucine-Marin Dubroca-Voisin
- Pierre-Yves Beaudouin
- Julien Gardet (arrivé à 9h51)
- Roger Gotlib
- Nadine Le Lirzin
- Jonathan Mouton
- Diane Ranville
- Pascal Radigue
- Carole Renard
- Antoine Srun
- Cédric Tarbouriech

Absences excusées :

- Agnès Lafourcade (procuration à Capucine-Marin Dubroca-Voisin)

Absences : -

Invité-e-s :

- Rémy Gerbet (directeur général)
- séance tenue en public le matin

**Début de la réunion : 9h47**

La séance est présidée par Capucine-Marin, le secrétariat est assuré par Diane Ranville.

## 9 h 47 [Décision] Notes de frais des membres du CA

Capucine-Marin présente ses notes de frais pour un total de 494,60€. Diane Ranville présente ses notes de frais pour un total de 726€. Elles quittent tour à tour la salle le temps des votes concernant leurs dépenses respectives.

**[Décision] Les notes de frais de Capucine-Marin Dubroca-Voisin sont approuvées.**

*Pour : Carole Renard, Diane Ranville, Pascal Radigue, Pierre-Yves Beaudouin, Jonathan Mouton, Cédric Tarbouriech, Antoine Srun, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin*

*Contre : - ; Abstention : -*

**[Décision] Les notes de frais de Diane Ranville sont approuvées.**

*Pour : Pierre-Yves Beaudouin, Jonathan Mouton, Roger Gotlib, Cédric Tarbouriech, Julien Gardet, Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Agnès Lafourcade (par procuration), Antoine Srun, Pascal Radigue, Nadine Le Lirzin*

*Contre : -*

*Abstention : Carole Renard*

## 9 h 54 [Décision] Approbation des procès-verbaux du CA

**[Décision] Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des réunions de janvier, mars, mai et juin.**

*Pour : Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Agnès Lafourcade (par procuration), Jonathan Mouton, Pierre-Yves Beaudouin, Diane Ranville, Roger Gotlib, Julien Gardet, Cédric Tarbouriech, Antoine Srun, Pascal Radigue, Nadine Le Lirzin*

*Contre : -*

*Abstention : Carole Renard*

## 9 h 59 [Décision] Adhésion à Wikimedia Europe

Rappel du contexte : une délégation de représentation a été faite à Capucine-Marin auprès de Wikimedia Europe (WMEU). Les statuts de WMEU ont été rédigés et relus par Rémy Gerbet et les avocats de Wikimedia Deutschland (WMDE) et de Wikimedia France. WMEU sera une organisation de droit belge, avec un siège social à Bruxelles et ce sont les statuts en français qui feront foi. L'AG annuelle se déroulera à Prague. Capucine-Marin participera à l'AG fondatrice à l'automne.

**[Décision] Le conseil d'administration approuve-t-il les statuts de Wikimedia Europe et l'adhésion de Wikimedia France à Wikimedia Europe ?**

*Pour : Carole Renard, Diane Ranville, Pierre-Yves Beaudouin, Roger Gotlib, Cédric Tarbouriech, Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Agnès Lafourcade (par procuration), Antoine Srun, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Julien Gardet, Nadine Le Lirzin*

*Contre : - ; Abstention : -*

***[Décision] Le conseil d'administration accorde-t-il une délégation au cabinet Dentons pour représenter l'association Wikimedia France au cours des démarches nécessaires à la création de Wikimedia Europe ?***

*Pour : Carole Renard, Diane Ranville, Pierre-Yves Beaudouin, Cédric Tarbouriech, Roger Gotlib, Antoine Srun, Pascal Radigue, Agnès Lafourcade (par procuration), Jonathan Mouton, Julien Gardet*

*Contre : -*

*Abstention : Capucine-Marine Dubroca-Voisin, Nadine Le Lirzin*

## **10 h 50 [Décision] Organisation de l'Assemblée générale 2022**

La date de l'AG 2022 est déterminée en respectant les contraintes suivantes : vacances scolaires, validation des PV de CA, synchronisation des actions de préparation. L'envoi des documents doit être finalisé le 15 octobre. Le 29 octobre permet les navettes de documents si nécessaire. Pour le lieu, la région parisienne sera la zone la plus pratique d'accès pour la majorité des membres.

Concernant le format hybride, les statuts obligent à clore le vote en ligne avant le début de l'AG physique, il est convenu que l'AG comportera une diffusion en ligne en direct, mais sans possibilité pour les personnes à distance de participer au vote. Cette contrainte nécessitera une modification des statuts à l'avenir.

Le CA discute de la possibilité d'inclure une présentation vidéo des futurs candidats au CA.

***[Décision DCA-2022-28] Le conseil d'administration décide de l'organisation de la prochaine assemblée générale de Wikimedia France pour le samedi 5 novembre à Paris (ou petite couronne).***

*Pour : Diane Ranville, Pierre-Yves Beaudouin, Roger Gotlib, Cédric Tarbouriech, Pascal Radigue, Julien Gardet, Antoine Srun, Jonathan Mouton, Capucine-Marine Dubroca-Voisin, Agnès Lafourcade (par procuration), Nadine Le Lirzin*

*Contre : -*

*Abstention : Carole Renard*

***[Décision DCA-2022-28 bis] Le conseil d'administration approuve l'organisation de la prochaine assemblée générale dans un format présentiel avec diffusion en direct en ligne (réservée aux adhérent·e·s) et un tchat avec l'audience à distance.***

*Pour : Diane Ranville, Capucine-Marine Dubroca-Voisin, Agnès Lafourcade (par procuration), Carole Renard, Pierre-Yves Beaudouin, Jonathan Mouton, Cédric Tarbouriech, Roger Gotlib, Antoine Srun, Julien Gardet, Pascal Radigue, Nadine Le Lirzin*

*Contre : - ;*

*Abstention : -*

***[Décision DCA-2022-28 ter] Le conseil d'administration décide-t-il de l'organisation d'une session de présentation et d'échanges en ligne des candidats et candidates avant la fin de la clôture du vote électronique ?***

*Pour : Pierre-Yves Beaudouin, Diane Ranville, Jonathan Mouton, Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Agnès Lafourcade (par procuration), Roger Gotlib, Pascal Radigue, Cédric Tarbouriech, Julien Gardet, Nadine Le Lirzin*

*Contre : Antoine Srun*

*Abstention : Carole Renard*

**10 h 31 – 10 h 53 : Pause**

## **10 h 53 [Information] Consultation pour vidéo Youtube**

Un projet commencé il y a quelques semaines avec le youtubeur Monté afin de parler du Wiktionnaire, a été suspendu suite à l'avis du comité d'audit. Il n'y a pas eu d'appel d'offres contrairement à ce que voudrait la procédure, uniquement un benchmarking. Antoine Srun résume l'avis du comité : partie contractuelle non-conforme, timing qui ne convenait pas, la procédure d'appel d'offres aurait permis d'exprimer le besoin publiquement et définir nos besoins.

Capucine-Marin explique que les procédures d'adjudication autorisent des achats en mobilisant l'exception artistique, y compris dans les institutions publiques. Carole précise que dans le cas de la commande publique, il faut prouver ce que l'artiste apporte. Roger et Carole insistent sur le fait qu'il faut définir nos attentes pour identifier la meilleure offre. Jonathan doute que la vidéo, à la fois documentaire et outil de communication, ait un caractère artistique. Cela entraînera un excédent budgétaire. Il faut mettre en avant les arguments de dérogation, surtout que les sommes sont raisonnables, sous 20 000 €.

Julien établit le parallèle avec l'achat de matériel propriétaire. Il faut intégrer la réalisation d'une étude de marché à la procédure. Diane estime étrange de mettre en concurrence des personnes démarchées spécifiquement pour leur ligne éditoriale et leur audience web. Roger approuve, il estime que ce sont des contractants qu'on sollicite ponctuellement pour une vidéo. La mise en concurrence entre youtubers ne fait pas partie de leurs bonnes pratiques. Le benchmarking est le meilleur système pour ce type de prestation.

Rémy répond à une question de Cédric que Lyokoï a été impliqué dans ce projet.

## **11 h 13 [Information] Lingua Libre (LiLi ou LL)**

*Invité-e-s : Adélaïde Calais (salariée) et Florian Cuny dit « Poslovitch » (bénévole)*

Adélaïde rappelle l'histoire du projet : né en 2018, il plaît à la communauté et répond à des besoins internationaux, notamment documenter les langues sous-dotées. À partir de

décembre 2021, la défaillance de fonctionnalités a freiné son usage. La DGLFLF soutient le projet chaque année ; en 2022, 30 400€ ont été alloués pour LL et la conférence Contribuling, dont 23 000€ pour la maintenance de LL comprenant 1 000€ de hackathon. Le développement logiciel a été réalisé par des bénévoles ou par des prestataires ponctuels, sans suivi de fond et sans tuilage.

Divers travaux techniques sont évoqués : mettre à jour MediaWiki pour rester compatible avec le reste des wikis Wikimedia. Cédric suggère, stratégiquement, un déplacement des données vers Commons pour ne plus avoir à gérer un MediaWiki au lieu de garder LL comme un projet séparé. Julien estime qu'une refonte complète nécessiterait 1 à 2 ans, et qu'il faudrait plutôt une maintenance plus constante avec des équipes dédiées. Cédric et Diane distinguent les enjeux de fond (MediaWiki, Blazegraphs...) des bugs urgents que l'on peut traiter indépendamment.

Le premier sujet urgent est de résoudre le bug de traitement audio. Adélaïde soumet l'idée communautaire d'embaucher un CDD de 6 mois. Son rôle serait aussi d'animer la communauté technique. Coût estimé : 20 000€ (moitié du salaire brut annuel rang H avec 6 ans d'expérience). Jonathan est en faveur de la prestation afin de ne pas remettre en question la grille salariale (la catégorie H est rare dans l'association), d'être en accord avec les prix pratiqués en informatique, et d'engager la dépense sur le budget 2022. Rémy explique que l'impératif de dépense n'est pas contraignant, le CDD peut déborder sur 2023 et peut être rémunéré en catégorie H. Il n'a aucun doute sur la confiance de la DGLFLF sur nos choix. Roger estime que pour traiter l'accumulation de la dette technique, il faut embaucher un CDI pour le long terme. Cédric estime qu'il faudra une équipe technique à terme. Diane précise que la mission du CDD intègre une réflexion stratégique sur l'avenir du projet, y compris l'éventualité d'une prise en charge par une autre entité Wikimedia. Antoine et Cédric proposent de mettre leurs compétences au service du suivi de LL.

Adélaïde et Poslovitch souhaitent l'option CDD car peu de choses sont documentées sur LL, une personne dédiée, impliquée fortement au quotidien, permettrait de soulager les bénévoles du délitement de l'outil. Pour Poslovitch, cette étape est un nouveau départ pour LL, tremplin pour un projet stratégiquement mieux pensé. Les outils Commons et Wikidata ont beaucoup évolué, ce qui offre l'opportunité de repenser LL au sein de l'écosystème wikimédien. Rémy estime que la prestation est difficile à suivre, et se prononce en faveur d'un CDD. Julien pointe la différence entre obligation de moyens et obligation de résultats. Il suggère une étape d'analyse de code pour évaluer la qualité de la prestation.

Capucine-Marin évoque une réflexion en cours sur un changement sectoriel de grille salariale de l'association. Elle estime qu'à l'avenir les scénarios stratégiques devront être présentés plus clairement. Les avis expriment une préférence pour prestation ou CDD. Capucine-Marin demande l'engagement du processus de recrutement, dont la rédaction

d'une fiche de poste approuvée par un CA convoqué d'urgence. Au cas où cela n'aboutit pas, il s'agirait de lancer deux prestations en urgence : technique et stratégique.

## **12 h 05 [Information] Questions diverses**

Au sujet de la procédure de RUP : le dossier a été déposé auprès du Ministère de l'Intérieur dont l'administration a rejeté la demande pour deux motifs : le non-respect des statuts-type ; l'utilisation du vote en ligne lors d'une AG pendant l'épidémie de Covid-19.

Cédric pointe que ce rejet offre l'occasion de modifier les statuts et d'en retirer des éléments qui ne nous conviennent plus.

Jonathan souhaite que l'association sollicite une aide juridique extérieure afin d'être accompagné dans la demande de RUP car nous n'avons manifestement pas les compétences ni le temps en interne.

Nadine indique que, l'AG ayant voté en 2017 en faveur de la poursuite de la demande de RUP, le CA est tenu de continuer cette démarche. Elle convient que WMFR a besoin de conseils juridiques.

Pierre-Yves note que la RUP est difficile à obtenir, notamment pour certaines associations militantes.

Rémy estime que certains retours de la RUP semblent mal informés (ignorance de certains décrets et exceptions). Il propose de demander aux membres en AG s'il faut poursuivre la demande.

Capucine-Marin propose d'écrire un mail au Ministère pour demander des éclaircissements à un rythme tranquille. Elle va reprendre le dossier RUP, déchargeant de fait Carole de la délégation qui lui avait été faite sur ce sujet.

Rémy propose que Capucine-Marin échange avec la personne responsable afin d'avoir des échanges plus rapides et constructifs.

## **12 h 05 [Information] Feedback des spectateurices du CA**

Alex remercie l'équipe pour l'organisation du WikiCamp. Poslovitch exprime sa surprise sur les votes à l'unanimité du CA. Le CA explique cela par la recherche du consensus et le travail en amont. Le sujet de l'élu communautaire est abordé : il/elle sera élu/e en amont de l'AG début septembre. La commission électorale doit être rapidement constituée afin d'organiser ce vote (tenu sur MetaWiki) afin qu'il puisse être validé à l'AG.

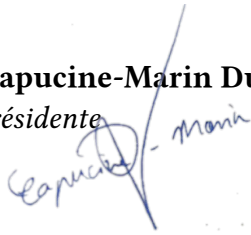
*12 h 28 – 14 h 11 : Pause de midi*

## **14 h 11 [Confidentiel][Information] Point RH**

Ces éléments confidentiels sont à retrouver dans le compte-rendu complet du conseil d'administration.

**14 h 46 [Sujets confidentiels]**

**Capucine-Marin Dubroca-Voisin**  
*Présidente*



*Séance levée à 15 h 28*

**Diane Ranville**  
*Secrétaire*

